

# *Saint Germain-Infos*



*Junin 2023*

*N° 49*



## SOMMAIRE

En couverture :  
 La MAM  
 « Les Petits Curieux »  
 P 2 : ALLO PIZZA 61  
 P 3 : Editorial - une belle récompense  
 P 4 : Les réunions du Conseil Municipal - les subventions - Le saviez-vous ?  
 P 5 : Le compte administratif 2022  
 P 6 : Les prévisions budgétaires pour 2023 - le budget de la station service et station de lavage  
 P 7 : Effacement de réseaux  
 P 8 : le lotissement - l'achat du terrain « Hameau » Rue du Clos  
 P 9 : l'extension du réseau d'assainissement - le jardin « Delaforge » - quelques moments forts - cabinet médical et médecin  
 P 10 et P 11 : la MAM  
 P11 : quelques moments d'émotion  
 P 12 : au service technique, à la mairie - Qui était Germaine de Courson ?  
 P 13 : Ecole de danse ISASWING  
 P 14 : à l'honneur à l'ADMR - le comité des Fêtes - A.S.G.  
 P 15 : Générations mouvement  
 P 16 : La Société Philharmonique  
 P 17 : L'école des Cormiers et la St Lyphard - A.P.E. école des Cormiers  
 P 18 : Faîtes gaffe au feu !  
 P 19 : Etat Civil  
 P 20 : Mise en garde - Déclarations fiscales - Dernière minute - N'oubliez pas - Nouveaux horaires de la mairie

## Une nouvelle enseigne dans notre village : ALLO PIZZA 61.



Houssem et Céline ont ouvert leur restaurant rapide début mars après plusieurs mois de travail de rénovation de l'ancien "Garden" à côté de la boucherie, comportant notamment des modifications de l'installation électrique pour satisfaire aux normes suite à l'ajout de nouveaux matériels, la réorganisation des pièces du rez-de-chaussée définissant l'entrée accessible aux personnes à mobilité réduite comme unique accès à l'établissement, la création d'un nouveau four à bois pour la cuisson des pizzas et des paninis et l'installation de mobilier professionnel pour cuisiner à la plancha et préparer burgers et tacos.

Houssem est aidé de Céline à la prise des commandes, il a embauché deux salariés, Momo à la confection des burgers, tacos et frites et Khalil le pizzaïolo.

Une grande vitrine réfrigérée propose des boissons non alcoolisées en attendant la licence qui permettra la vente de toutes les boissons.

Houssem propose une carte étoffée de nombreuses pizzas à emporter qu'il peut aussi livrer.

Disposant d'une vingtaine de place assises à l'étage et de deux tables PMR au rez-de-chaussée, ALLO PIZZA 61 vous accueille également pour consommer sur place.

La boucherie de Saint-Germain fournit la viande et les autres ingrédients sont, pour la plupart, issus de la production locale. La farine - spéciale pizza - vient d'Italie.



Chaque semaine, deux stères et demi de bois sélectionné pour ses propriétés calorifiques arrivent au 5 rue de la Coudre, exclusivement du chêne et du hêtre, des essences qui n'éclatent pas à la combustion pour éviter de détériorer le four et les aliments et qui assurent une bonne montée en température - le four doit atteindre 350°C à 450°C pour que la pizza cuise en 2 à 3 minutes.

L'équipe municipale souhaite pleine réussite à Houssem et Céline qui ont emménagé à Saint-Germain-de-la-Coudre en juillet 2020 et y ont scolarisé leurs trois enfants.



## Éditorial

Madame, Monsieur,

L'élaboration d'un nouveau budget est un des moments essentiels dans la vie d'une commune. Si désormais la recherche d'économie sur les dépenses de fonctionnement est devenue quasi obsessionnelle pour faire face aux baisses de recettes de la commune (suppression totale du contingent d'aide sociale effectuée sur 7 ans depuis 2017), et aux augmentations diverses (charges de personnel suite à revalorisation des salaires, dépenses croissantes des fluides ...) tout en essayant de maintenir la qualité des services publics, la commune se doit de conserver une capacité minimum pour investir et poursuivre son développement harmonieux pour toutes les générations.

Ce « *Saint Germain - Infos* » va vous permettre de découvrir l'évolution de nos dossiers en cours et les projets du Conseil Municipal. Il laisse une place importante aux associations et aux nouvelles activités. Etant distribué par les Elus en porte à porte dans chaque foyer, y compris ceux des résidents secondaires, il se veut accessible par tous par sa facilité de lecture, sa simplicité de compréhension, ses photos. Il est aussi complémentaire des informations publiées sur le site de la commune [www.stgermaindelacoudre.org](http://www.stgermaindelacoudre.org), sur *Panneau Pocket* (application que je vous invite à télécharger gratuitement sur vos portables et qui vous permettra de connaître les informations communales urgentes dès leur diffusion) ou affichées aux tableaux municipaux ou dans les commerces de la commune.

Malgré toutes ces sources d'information, on constate trop fréquemment que de nombreuses personnes les ignorent et affirment ne pas être suffisamment informées ...

A l'aube des vacances, je vous invite à participer le samedi 24 juin prochain à la fête de la musique qui commencera au kiosque Rue Germaine de Courson avant de s'installer en plein cœur du village comme les années précédentes. Venez nombreux !

Avec mes collègues du Conseil Municipal, nous vous souhaitons de passer un très bel été. Soyez prudents face aux risques de l'été, fortes chaleurs, déshydratation, risques d'incendie, ...

**Danièle MARY**

*Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre*

### Une bien belle récompense !

Chaque année, la FDCCAO (Fédération départementale des Comices et Concours agricoles de l'Orne) établit un classement des manifestations. François GOULET, président du comice des Collines du Perche et Danièle Mary, maire, ont eu l'agréable surprise de recevoir le 18 avril dernier, à l'Hôtel du Département, un prix pour « Classement exceptionnel » du Comice qui s'est tenu le 11 juillet 2022 à Saint Germain de la Coudre. Le programme de la journée riche en animations diverses et variées, la décoration de la commune, la brochure, la présence d'un nombre important d'animaux, le spectacle pyrotechnique ... ont été mis à l'honneur. Les organisateurs partagent volontiers ce succès et cette reconnaissance avec toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée. Merci à Tous !



## Conseils municipaux : Présence des conseillers et décisions prises au 1er semestre ...

* pouvoir à	13 février	12 avril	02 mai	09 juin
Danièle Mary	X	X	X	X
Jean-Fred Crouzillard	*A. Grospiron	X	X	X
Alain Grospiron	X	X	X	X
Thomas Joubert	*M. Boulay	X	X	X
Christine La Louze	X	X	*D. Mary	X
Philippe Roussel	*P. Renou	* T.Joubert	*T. Joubert	*F. Paga-Guerra
Martine Boulay	X	X	X	X
Patricia Guérin	*M. Mary	X	X	X
Kévin Fouquet	Absent	Absent	Absent	Absent
Michaël Pfeuffer	X	Absent	X	* D. Mary
Michel Mary	X	X	X	X
Frédérique Paga-Guerra	X	X	X	X
Isabelle Amato	X	X	Absente	X
Pauline Renou	X	*M. Mary	X	X
Sandrine Poitrimol	Absente	X	*A. Grospiron	X

### Délibérations majeures

#### 13 février 2023

- Assainissement 2022 : compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats.
- Station-service 2022 : compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats.
- Commune 2022 : compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats.
- Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2023.
- MAM : sollicitation subvention CAF.
- Assurances statutaires.
- Futur lotissement Orne Habitat : division parcellaire.

#### 12 avril 2023

- Budgets primitifs 2023 : commune - service assainissement et Station-service.
- Fiscalité : Vote des taux communaux.
- Classement du kiosque à musique en bâtiment public.
- Convention de délégation de maîtrise d'œuvre au Te61 pour effacement des réseaux secteur le Clos Pilet - Le Château Roux - la Bretèche.
- Numérotation des cinq futures constructions (locatifs Orne Habitat).

#### 02 mai 2023

- Acquisition jardin Consorts Delaforge (angle de la route de Bellou et de la route d'Appenai)

#### 09 juin 2023

- Désignation des « grands électeurs » en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

#### Subventions attribuées lors du vote du budget 2023 :

- Association Sportive Germinoise - 500 €
- Association « Générations Mouvement » de Saint Germain/Gémages - 650 €
- Fondation du Patrimoine - 100 €
- Judo Club Bellême - 30 €
- FSE Collège Y. Montand - 105 €

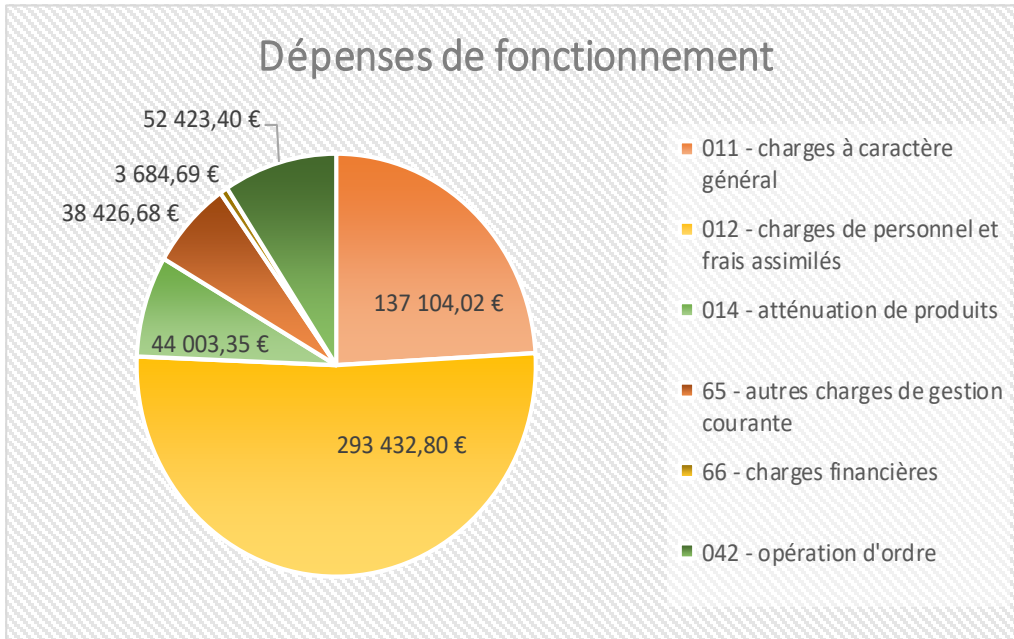
#### Le saviez-vous ?

Le Conseil Municipal est convoqué par le Maire à minima une fois par trimestre. Les conseillers votent chaque projet et décident à la majorité des voix, d'accepter ou de refuser les propositions qui leur sont faites. Ces décisions s'appellent **les délibérations du Conseil Municipal**. C'est le Conseil Municipal qui décide, et non pas le Maire tout seul comme on le croit souvent.

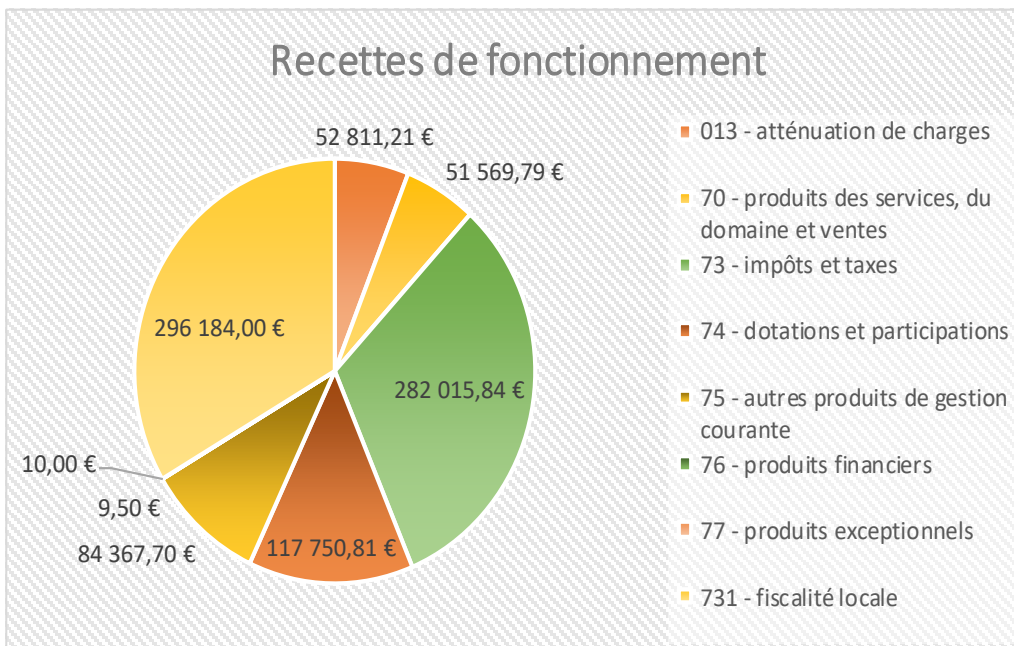


*Le compte administratif 2022*

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement réglées en 2022 :

- Dans le cadre de l'effacement des réseaux, l'installation de nouveaux lampadaires route d'Appenai et route de Bellou pour 13 590.24 € \*
- La pose d'un mât avec double éclairage en LED place Louis Géhan pour sortie tardive salle des fêtes hors fréquence d'éclairage public : 5 190 €.
- L'achat de pièces complémentaires pour les illuminations 970.44 €.
- L'achat de panneaux indicateurs de lieudit 83.92 €.
- L'acquisition de l'habitation située 5 avenue de la République (130 000 € + frais 2.497.76 €) en vue d'y créer une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM).
- Les premiers travaux à la future MAM pour 2 878.43 € \*

\* Diverses dépenses engagées seront imputées sur l'exercice 2023.

Excédent de fonctionnement 2021 reporté au 01.01.2022

**201 469.44 €**

Dépenses 2022

**571 517.34 €**

Recettes 2022

**635 316.53 €**

Excédent de fonctionnement au 31.12.2022

**265 268.63 €**

Excédent d'investissement au 31.12.2022

**80 914.78 €**

Soit un excédent global de clôture de

**346 183.41 €**  
au 31/12/2022

+

**51 962 €** à percevoir

-  
**321 645 €** à régler au titre des restes à réaliser

**Excédent réel : 76 500.41 €**



## Les prévisions budgétaires pour 2023

*Vote du budget  
Primitif  
le 12 avril 2023*

*Taux communal  
sur le foncier bâti*

44.09 %

*Taux communal  
sur le foncier  
non bâti*

31.35 %

*Taux maximum  
autorisé  
sur le foncier bâti*

115.31 %

*Taux maximum  
autorisé  
sur le foncier  
non bâti*

110.82 %

Suite à l'inflation record de 2022, l'INSEE a publié le 30 novembre 2022 l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cet indice permet de calculer le coefficient de revalorisation de la valeur locative pour 2023. Il s'élève à 7.1 % Pour rappel, pour 2022, il était de 3.4 % !

Les recettes fiscales (taxes foncières) des communes seront plus importantes mais il ne faut pas oublier que nos budgets doivent aussi faire face à l'augmentation des matières premières, à l'accroissement des dépenses énergétiques, à la revalorisation des salaires ... Le conseil municipal n'a pas souhaité alourdir davantage la fiscalité et a décidé d'établir son budget 2023 à partir des taux d'imposition précédemment appliqués dans la commune.

En investissement, la priorité pour ce nouvel exercice est donnée à la création de la MAM avec 55 000 € de prévisions de dépenses. Des subventions ou participations seront sollicitées auprès du Conseil départemental, de la CAF et de la Communauté de communes.

Au titre des immobilisations, des provisions sont inscrites pour :

- Des acquisitions foncières : terrain agricole situé rue du Clos face à l'Ecole des Cormiers, jardin à l'angle de la route d'Appenai et de la route de Bellou pour aménagement du carrefour.
- L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques du secteur de Château Roux, la Bretèche, Chemin du Petit Pin ...
- La réalisation du programme de voirie - réseaux pour le futur lotissement Orne Habitat.
- L'assainissement du secteur du Beauchet et de la Papillonnière après résultats des études en cours.
- Divers achats pour service technique, changement de bornes incendie, petits matériels, changement du chauffe eau de la salle des fêtes (réalisé en janvier 2023), changement des huisseries logement 10 rue de la gare au Theil (01/2023), réfection des gouttières du restaurant scolaire, etc .

### Le budget de la station service et de la station de lavage ...

Depuis décembre 2019, nul besoin de faire des kilomètres pour s'approvisionner en carburant gazole ou sans plomb 95-E5 ou pour aller laver son véhicule : gain de temps, limitation des trajets (moins de gaz à effet de serre) ... Contrairement aux organismes privés, la commune n'a pas à faire de bénéfice sur les services qu'elle propose à ses habitants. Toutefois, il semble évident que les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses (achats de carburants, prestations diverses : maintenance de toutes les installations y compris pour le recyclage des eaux de lavage, extincteurs, charges de personnel pour la gestion et l'entretien du site notamment ... ). A défaut, il serait indispensable que le budget de la commune apporte une subvention d'équilibre en fin d'exercice. Ce qui jusqu'à présent n'a pas existé. Au 31.12.2022, l'excédent d'exploitation s'élevait à 1 971.84 € pour un chiffre d'affaire s'élevant à 717 596.75 € en 2022 pour la vente des deux carburants.

	Nombre de paniers GO	Nombre de litres vendus GO	Nombre de paniers SP95	Nombre de litres vendus SP95
2020	9031	308 292	3956	95 898
2021	12141	426 152	5212	122 168
2022	10269	321 069	5185	107 002



## *Un nouveau chantier d'effacement de réseaux ...*

Pourrait-on aujourd'hui se passer de l'électricité ? On n'ose à peine y penser ...

Cependant n'oublions pas que la France a commencé à développer ses réseaux électriques entre 1880 et 1920 ! De 1920 à 1930, des syndicats intercommunaux ont vu le jour. L'électricité est arrivée progressivement dans les villages et le plus souvent il s'agissait d'initiative privée comme à Saint Germain de la Coudre où M. Veau, propriétaire du « Moulin de Saint Germain » situé sur la Coudre, après avoir changé dans les années 1908-1909 l'emplacement du vannage en le rapprochant de son habitation, construisit une chambre à turbines.

Cette première turbine sur la commune, reliée par des courroies à un alternateur, produisit 17 KVA (220-380). La découverte du courant alternatif effraya quelque peu les villageois. Devant cette crainte, M. Pierre Veau installa sur la place centrale une grosse lampe. La population, mise peu à peu en confiance, sollicita progressivement l'électricien du village qui n'était autre que Marcel, le fils de Pierre, pour installer dans les foyers les plus téméraires une ou deux lampes. Grâce à Messieurs Veau, la commune de Saint Germain de la Coudre a connu l'électricité bien avant Le Theil sur Huisne, selon nos aînés.

Au fil des années, les communes adhérentes à des syndicats intercommunaux ont développé les réseaux pour que chaque habitation puisse en être dotée. Parallèlement les réseaux de télécommunications se sont eux-aussi développés, s'installant parfois sur les mêmes poteaux. Ces installations aériennes ont conduit à la multiplication des poteaux et des câbles qui aujourd'hui apparaissent disgracieux aux yeux des amoureux des paysages. Il suffit parfois de lever la tête pour découvrir l'enchevêtrement des réseaux. Le développement des arbres, la conservation des haies bien au-delà des délais de 8 à 10 ans qui étaient appliqués entre deux tailles à blanc pour récupérer du bois de chauffage, engendrent souvent des pannes de réseaux surtout en période de tempête hivernale provoquant des désagréments aux abonnés toujours plus exigeants. Le récent développement du télétravail exige aussi que la distribution soit conforme aux besoins.

Dans les premiers temps, les communes soutenues financièrement par les syndicats d'électrification ont donné priorité à l'effacement des réseaux en zone urbaine.

Le premier chantier d'effacement a concerné la rue de l'église, puis la place Pierre Veau, le secteur de l'Ile et la Rue du Bouteiller avant 2008.

De 2012 à 2015, les habitants de l'avenue de la République puis de la rue du clos et plus récemment de l'impasse des Ecoles, des routes de Bellou et d'Appenai ont vu les poteaux et les câbles disparaître de leurs champs visuels.

Aujourd'hui les réflexions pour l'effacement des réseaux sont menées pour les hameaux notamment lorsque des chutes de tension sont démontrées et qu'il devient nécessaire d'effectuer du renforcement de réseau. Présentement la commune a délégué sa maîtrise d'œuvre au Te61 pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunications. Ces travaux concernent l'effacement de réseaux sur l'ensemble des lieudits « le Clos Pilet - le Petit Pin - le Château Roux - la Bretèche - la Chevallière - le Petit Sablon » desservis par un même transformateur sis au Petit Pin, soit plus d'une quinzaine d'habitations.



Le coût global de l'opération s'élève à 137 434.50 € HT, la participation estimée de la commune sera d'environ 23 500 € et représente une charge importante pour le budget communal. D'autres lieudits en campagne sont concernés par le renforcement de réseau mais selon le rapport coût/nombre de foyers bénéficiaires, la dépense relative à l'enfouissement des réseaux de télécommunications serait trop importante pour être prise en charge par le budget communal qui n'est pas extensible.

Chaque dossier est examiné en réunion de municipalité (maire et adjoints) puis soumis pour avis au conseil municipal. Dans ce dossier, plusieurs éléments ont concouru en faveur d'une acceptation :

- Le réseau de télécommunications est actuellement implanté en supports communs avec la desserte en basse tension.
- L'étroitesse du chemin dans la partie « le petit pin - la Bretèche » rend impossible l'implantation de nouveaux mats pour le réseau téléphonique.

- Les fondations originelles de deux poteaux électriques ont été mises à nu dans les années 1980-1990 lors de l'élargissement du chemin en partie basse. En cas de violente tempête, elles pourraient ne pas être suffisantes pour supporter la force du vent sur les poteaux et donc présenter un réel danger.

Les travaux commencés le 5 juin devraient s'échelonner jusqu'en début septembre. Ils vont selon l'avancement du chantier présenter plus ou moins de gêne aux riverains surtout quand il s'agira d'ouvrir une tranchée sur le bas côté du chemin, en bas du talus quand ce sera possible. C'est un moment difficile à passer et j'invite les riverains à ne pas hésiter à communiquer avec les professionnels intervenant sur le site notamment pour le passage des ambulances, taxis ou autre personnel médical si tel en est le besoin.

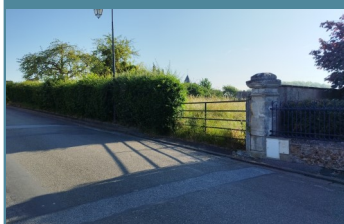
Un bon relationnel entre riverains et ouvriers sera gage d'un chantier « rondement mené » ! Merci de votre compréhension.

### *Le lotissement « Orne Habitat » ...*

Préalablement au démarrage des travaux de terrassement, l'entreprise « Gaylor Pigeon Bois » spécialisée dans les élagages a procédé il y a quelques jours à l'abattage de deux grands sapins. La sécurité des futurs locataires ainsi que les dégâts pouvant être occasionnés aux futures constructions par la chute régulière de branches ont été privilégiés. Ils seront transformés en copeaux dès la fin de l'été et compensés par la plantation dans le lotissement d'essences locales. Les terrassements devraient débiter à la fin du mois.

### *L'acquisition du terrain agricole « Hameau » Rue du Clos*

Le compromis de vente a été signé le 10 octobre 2022 chez Me Lambert, notaire à Val-au-Perche. Un rendez-vous s'est ensuite tenu sur place le 7 décembre avec tous les riverains pour définir le bornage périmétrique de la parcelle. Le géomètre a dû quérir des informations auprès des archives départementales car une propriétaire doutait de la limite exacte de sa propriété ce qui avait pour incidence de définir soit l'appartenance propre soit la mitoyenneté d'un mur. Dès que l'ensemble des riverains aura signé le document d'arpentage, l'acte de vente définitif pourra intervenir.





## *L'extension du réseau d'assainissement eaux usées pour les ha-meaux du Beauchet et de la Papillonnière*

Fin 2022, après que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne nous ait signifié qu'elle n'apportait plus de soutien financier à l'extension des réseaux d'assainissement, le conseil départemental a notifié à la commune qu'il participerait à hauteur de 20 % des travaux subventionnables estimés à 128 000 € soit 25 600 € pour le raccordement de 16 habitations au réseau collectif d'assainissement eaux usées de la commune.

Les habitants du Beauchet, tous copropriétaires de la parcelle D n° 375, doivent donner leur accord pour que des études de sol préliminaires soient effectuées sur cette parcelle. A ce jour, seule une personne n'a pas encore fourni son accord. Nous la relançons régulièrement. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'un oubli ou d'une absence prolongée. Le phasage de l'étude est donc à ce jour suspendu.

## *Projet d'acquisition du jardin des héritiers Delaforge*

La commune a présenté une offre d'achat du jardin situé à l'angle de la route de Belou et de la route d'Appenai. Cette acquisition permettrait d'aménager le carrefour et de donner une meilleure visibilité au STOP.

## *Quelques moments forts dans la vie de notre commune*



Juste après le dépôt chez l'imprimeur de notre maquette du numéro 48 de Saint Germain - Infos, le maire a eu la joie d'accueillir le 16 décembre 2022 *le Père Noël* à la mairie. Il recherchait les écoles. Avant de l'y conduire car sa hotte était bien chargée en livres pour tous les enfants, il a souhaité qu'une photo souvenir soit prise. Nous espérons tous qu'il revienne en décembre prochain.

Après deux années marquées par l'interdiction des rassemblements pour cause de Covid 19, la commune a renoué le 7 janvier 2023 avec la cérémonie républicaine que constitue la présentation des *vœux du maire* aux habitants de la commune. Ce moment convivial a rassemblé une petite centaine de personnes. Pour 2024, il aura lieu le 13 janvier à 17 heures.



## *Cabinet médical et médecin*

Le 5 avril dernier, nous recevons le Dr Eduardo ROCA, médecin généraliste espagnol, en vue d'une possible installation partagée entre Val-au-Perche et notre commune. Une belle rencontre qui semble pouvoir se concrétiser à la fin de l'été. Son dossier a été validé par l'ordre national des médecins qui l'a transmis au conseil de l'ordre départemental.

En parallèle, la Communauté de Communes a contracté deux cabinets de recrutement pour la recherche de nouveaux médecins pour notre territoire.

La commission d'appel d'offres de la CDC a statué le 15 juin sur la désignation des entreprises retenues pour la construction du nouveau cabinet médical qui sera situé près de la salle des fêtes, place Louis Géhan.



## M.A.M.

*Un beau projet ... mûrement réfléchi depuis 2014 ... enfin abouti*

Face à la baisse de la population que constatait l'ensemble des communes de notre département entraînant par voie de conséquence la baisse des effectifs scolaires, le conseil municipal a mené dès 2014 une réflexion dans le but de rendre notre commune de Saint Germain de la Coudre plus attractive.

Dotée de divers équipements de loisirs ou de sport, avec un cadre de vie agréable et la volonté de rendre le village plus accueillant, le constat qu'il n'existait plus suffisamment d'assistantes maternelles exerçant à leur domicile pour répondre aux besoins d'accueil des très jeunes enfants a conduit les élus à réfléchir aux moyens dont la commune pouvait disposer pour pallier cette problématique. La solution retenue était de créer une MAM.



Deux possibilités s'offraient alors à la commune : soit construire un nouveau bâtiment, soit trouver une maison pouvant être transformée en structure d'accueil.

Le projet de construction n'a pas été poursuivi faute de trouver l'emplacement adéquat, au cœur du village non loin de l'école, avec un parking atten-

nant ... Les seuls terrains disponibles situés au stade se trouvaient en zone inondable et plus propices à recevoir des équipements sportifs.

Durant plusieurs années, le maire et Mme La Louze, alors adjointe, ont visité plusieurs maisons sans trouver le bien qui allait convenir à la réalisation de ce beau projet. C'est en février 2022 que l'achat de la maison sise au 5 avenue de la République fût concrétisé. Un endroit idéal répondant aux exigences de proximité avec l'école, le cabinet médical, la pharmacie ... d'une surface suffisante pour accueillir un nombre déjà conséquent de bambins.



Dès lors après consultation des services de la PMI (Protection Maternelle et infantile), les travaux ont pu être engagés. Différents artisans locaux sont intervenus : l'atelier Perchène de Saint-Germain-de-la-Coudre pour la réalisation d'un nouvel escalier donnant accès aux chambres de l'étage en remplacement de l'ancien trop étroit - la réfection complète de l'électricité par l'entreprise Elect Izacard de Bellême - le changement d'une fenêtre de toit, d'un chevron de rive et le remplacement de quelques tuiles de pays par l'entreprise Perche Couverture de Perche en Nocé - le déplacement d'un radiateur, le changement du vase d'expansion et de divers éléments de chauffage par TP Chauffage de St Hilaire sur Erre, l'entreprise d'Arnaud Poitrimol pour le perçage d'un mur permettant l'évacuation des eaux usées de l'étage.

De nombreux travaux ont été effectués en interne. Pendant plus d'une année, occultant ses loisirs, Alain Grospron a œuvré pour la transformation de la salle d'eau du rez de chaussée en salle de change : dépose de la baignoire, pose de faïence, installation et raccordements



de deux toilettes enfant, création d'un double plan de change avec vasque au milieu - décapage complet et peinture des meubles de la cuisine aménagée avec installation de nouvelles robinetteries et d'une plaque de cuisson qu'il a offertes - installation d'une double cloison isolante dans la pièce d'accueil - dans les chambres à l'étage : dépose et repose des portes de placard après remplacement des rails - fermeture de la mezzanine pour création d'une chambre supplémentaire, ponçage de mur et peinture - réalisation d'une salle de change à l'étage dans ancienne petite chambre de 7 m<sup>2</sup> avec double plan de change, wc de petite taille et lavabo accessible aux enfants, tous travaux de plomberie - pose des rideaux sur fenêtres de toit - dans la pièce bibliothèque et coin allaitement, cloutage et vérification des lames de frissette entre autres ...



Alain Grospron a également apporté son aide : - aux menuisiers pour la pose de l'escalier - à l'entreprise Poitrimol - aux agents de la commune pour la pose des linos, la réfection complète des évacuations eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux collectifs et la réalisation d'une rampe d'accessibilité.

De son côté, passionné par le travail du bois, Jean-Fred Cruzillard a assuré les découpes des plans de travail dans les salles de change et des portes coulissantes des placards de la chambre sur rue - la réalisation et la pose des barrières au bas de chaque escalier ainsi que les rampes pour les enfants - le barreaudage de l'escalier de la pièce d'accueil - une barrière pliante de la porte fenêtre donnant sur la cour - la réalisation d'un caisson de protection des tuyaux eau et d'évacuation de la salle de change de l'étage - la transformation de deux marches donnant accès à la salle de repos de l'étage - la découpe du portail permettant la création d'un portillon - l'aménagement d'une bibliothèque dans l'ancienne cheminée ainsi des bancs et diverses étagères. Ces énumérations ne sont pas exhaustives, elles constituent les plus grosses interventions de nos adjoints qui ont très largement contribué à l'embellissement de la MAM. Sans leur intervention bénévole, la charge financière aurait impacté davantage le budget communal et les agents de la commune n'auraient pu réaliser l'ensemble de ces travaux dans des délais que nous voulions contraints. Qu'ils en soient vivement remerciés !

La décoration intérieure a été réalisée par les assistantes maternelles qui en compensation, bénéficient d'une remise totale de loyers jusqu'au 1er octobre 2023 et d'un demi-tarif pour les 3 mois suivants.

L'équipe de la MAM est constituée de 4 assistantes maternelles qui pourront accueillir simultanément jusqu'à 16 bambins de 10 semaines à 3 ans.

Alisson Drobecq et Elodie Legendre ont reçu les autorisations requises pour ouvrir la structure dès le 5 Juin dernier. Dès la première journée, 6 petiots ont découvert les installations. Emmanuelle Joubert et Emilie Roussel, actuellement en formation aux différentes règles du métier, rejoindront la structure durant l'été.

Les effectifs s'annoncent très prometteurs puisque courant mai, 12 pré-inscriptions étaient déjà enregistrées.

### *Quelques moments d'émotion ... avec le personnel communal*



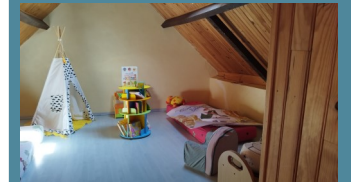
Entré à la mairie le 1er octobre 2021 en qualité d'adjoint technique à la voirie, Jacques Geslin a fait valoir ses droits à la retraite le 1er mai dernier.

La commune lui a offert au cours d'un pot partagé entre les élus et les agents une remorque à vélo. Nous lui souhaitons une agréable retraite.



Jennifer Chaplain est entrée à la mairie le 1er avril 2015 dans le cadre d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) d'une durée de 3 ans. Sa bonne intégration et son envie de découvrir l'ensemble des tâches administratives l'ont conduites à intégrer le poste d'adjoint administratif au terme de son contrat. Forte d'une expérience de cinq années de complet exercice, elle a souhaité découvrir de nouveaux horizons en s'orientant vers l'accueil d'une Cdc. Aimant cuisiner, elle a reçu en cadeau un cookeo qui lui sera d'une grande utilité.

Nous lui souhaitons une bonne adaptation dans ses nouvelles fonctions.



### *Au service technique (voirie, espaces verts, ...)*



Deux agents ayant récemment fait valoir leurs droits à la retraite, un en décembre, l'autre au printemps, il était indispensable d'effectuer un premier recrutement. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur François Renault qui a rejoint la commune le 11 avril dernier.

### *A la mairie*



Faisant suite à la demande de mutation de Mme Chaplain, le poste vacant a été proposé à Mme Géraldine Hoyau en situation de recherche de reclassement professionnel. Mme Hoyau intervenait occasionnellement à la mairie notamment pour la gestion du restaurant scolaire. Tous nos vœux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions.

### *Qui était Germaine de Courson ?*

Germaine Charlotte Lhuillier naît le 26 janvier 1889 à Yvré-L'Évêque, dans la Sarthe. Son mari Félix Marie Robert du BUISSON de COURSON né en 1880 est capitaine au 308ème régiment d'infanterie, il meurt pour la France en 1916.

Germaine, qui réside alors à l'Hermitière, s'engage dans la résistance auprès du réseau du colonel Buckmaster dès 1942. Le réseau fonctionne neuf mois. Les membres du réseau sont arrêtés à Cérans-Foulletourte, le 11 novembre 1943.



Germaine de Courson est déportée vers le camp de Bergen-Belsen, parfois appelé Belsen. C'est un camp de concentration nazi situé au sud-ouest de la ville de Bergen, près de la localité de Belsen, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de la ville de Celle, en Basse-Saxe (Allemagne), dans la lande de Lunebourg. Il est ouvert en 1940 pour interner les prisonniers de guerre français et belges mais accueille à partir de l'été 1941 plus de 20 000 prisonniers soviétiques.

Germaine de Courson est détenue avec Simone Weil et Anne Franck mais comme cette dernière, elle n'en reviendra pas.

Elle décède le 29 mars 1945 à l'âge de 56 ans.

Mariée avec Félix Marie Robert du BUISSON de COURSON 1880-1916, elle a eu deux enfants : Guillaume du BUISSON de COURSON 1912-1994 et Aymard du BUISSON de COURSON 1914-1985.

Un monument à la mémoire de ces résistants est érigé derrière la Bouguelière, sur la D323 à Cérans-Foulletourte, dans la Sarthe.



## Quand une ancienne école communale devient Ecole de danse

Construite en 1885, près de la route de Bellou, l'ancienne école n'a accueilli que des garçons jusqu'en 1965, date d'arrivée de la mixité dans nos structures scolaires. Utilisée pour les élèves de Grande Section alors que les plus jeunes enfants de maternelle étaient installés dans une double structure préfabriquée achetée d'occasion au début des années 1980 (classe et salle de motricité servant également de salle de sieste), cette classe est devenue sous utilisée dès la mise en service de la nouvelle école en septembre 2014. Il était plus que nécessaire de remplacer les bâtiments préfabriqués devenus vétustes. Pendant 3 ans, elle fut encore occasionnellement utilisée pour les TAP ou autres activités annexes.

Lors de la prise de la compétence scolaire par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand le 1er juillet 2017, seuls les bâtiments aujourd'hui utilisés de part et d'autre de l'allée piétonne ont été transférés.

Diverses réflexions ont été menées sur le devenir de cette ancienne école : la faisabilité de sa transformation en MAM, par exemple, n'a pas été retenue. Il manquait de la superficie et l'idée d'y ajouter une construction annexe contiguë difficilement réalisable et rendant la structure peu fonctionnelle.

Devenue vacante, la commune a saisi l'opportunité pour répondre favorablement à la demande d'Isabelle Toulouse, chorégraphe et professeur de danse, de s'installer et d'ouvrir une école de danse sur la commune.

Depuis le 1er juillet 2021, l'école de danse propose des cours de « danse à deux » sous forme de cours collectifs et particuliers, des stages et montages de chorégraphie personnalisée pour des événements tels que mariages...

L'école dispense également des formations pour danseurs professionnels.

Dans les prochains mois, des soirées ou spectacles seront organisés à la salle des fêtes de la commune proposant des événements en relation avec les cours enseignés : danses latines, rock et surtout tango argentin.

Les cours pour les amateurs sont dispensés tous les soirs de la semaine ainsi que le weekend.

Pour tout renseignement : 06 87 40 50 37



## ISA SWING

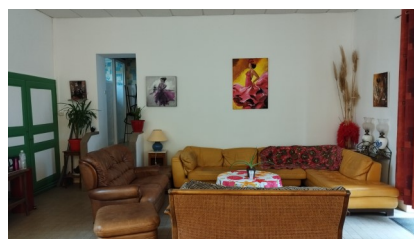


### Ecole de Danse

Cours collectifs  
Cours particuliers  
Chorégraphies personnalisées pour événements professionnels ou familiaux

Tango Argentin  
Rock  
Swing  
Salsa  
Bachata...

5, impasse de l'École  
61130 Saint Germain de la Coudre  
isabella61130@gmail.com  
Tél : 06 87 40 50 37



Planning consultable sur facebook :  
isaswing isaswing

### *A l'honneur à l'ADMR*



L'Assemblée Générale de l'ADMR s'est tenue le 31 mai à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-la-Coudre. Ce fût l'occasion de mettre en lumière deux de ses intervenantes habitant notre commune :

Mme Martine DZIEBOWSKY (à gauche) qui fait valoir ses droits à la retraite au 1er juin après

Mme MOREL (à droite) qui a obtenu en mars 2023 le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) et qui travaille depuis 8 ans à l'ADMR.

Félicitations à vous, Mesdames !

### *Le Comité des Fêtes*

N'oubliez pas la fête de la musique ! Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le **samedi 24 juin à partir de 18 h** au kiosque à musique puis place Pierre Veau.

Vous pourrez chanter, danser et vous restaurer : frites, merguez, saucisses ...

Les membres du comité seront ravis de votre participation.

### *Association Sportive Germinoise*

Les mois passent et bientôt nous clôturerons la saison 2022/2023.

Nous avons eu beaucoup de succès lors de nos manifestations de fin d'année. Merci à tous ceux qui ont participé. Nous vous en proposerons d'autres, alors dès septembre suivez-nous sur Facebook.

L'équipe des U9 s'est agrandie jusqu'à compter 11 enfants. Nous sommes très fiers de leurs progrès et de leur participation, l'esprit est fair-play. Nous avons tout particulièrement apprécié l'investissement et la présence des parents. Merci à eux, c'est important pour les enfants et pour les bénévoles.

Beaucoup sont venus nous demander si l'année prochaine d'autres catégories verraient le jour, nous ne pouvons que dire et répéter que ces équipes ont disparu par manque d'assiduité, d'envie et de volonté des présents. Nous sommes ouverts à toutes propositions mais les joueurs doivent comprendre qu'ils sont acteurs et garants de la cohésion de leur équipe et de sa pérennité.

Espérant retrouver l'année prochaine tous nos jeunes et de nouveaux venus, nous vous souhaitons à tous un très bel été.

Pour tous renseignements :  
Gérard FRANQUEVILLE 06 89 47 17 38



## Généralions mouvement

La reprise de 2023 a été très agréable avec la venue de nouveaux adhérents et le retour de personnes qui nous avaient quittées pendant la période « Covid ».

L'assemblée Générale, tenue le 12 janvier 2023, a renouvelé le bureau. Un membre actif a toutefois rejoint le bureau. L'après-midi s'est achevé avec le partage de la galette des rois et un vin d'honneur.

En raison du succès enregistré en 2022 lors de notre après-midi festif, l'expérience a été renouvelée le 13 avril dernier : Plus de 40 personnes y ont participé. Un goûter très festif a été offert à tous les adhérents de St Germain de la Coudre et Gémages et notre maire, Danièle Mary qui a pu nous rejoindre ainsi que le Président de G.M. du Canton Alain Rocca et son épouse, le Président du club de Bellou-le-Trichard Jean-Louis Pigeon. Tous ont partagé quelques heures de détente ; avec pour les plus sportifs, une nouvelle marche pour découvrir certains chemins où endroits particuliers de Saint-Germain qui portent encore des vestiges de notre histoire et qui comme l'an passé ont passionné nos invités et nouveaux adhérents.

Les autres participants, dans une forte et sympathique ambiance avec musique de fond, ont partagé des jeux de cartes mais aussi et surtout des jeux géants que nous avons pu louer. Plusieurs de nos convives s'y sont mesurés avec beaucoup de rires qui ont enchanté celles et ceux qui s'adonnaient au plaisir d'une simple conversation se terminant parfois par la découverte de passions communes. Le temps de cette pause a fait du bien à tous. L'après-midi s'est terminé avec de succulentes pâtisseries en trinquant à la joie de tous se retrouver de nouvelles fois pour quelques heures de détente. La marche cantonale mensuelle, organisée par notre club St-Germain/Gémages, a eu lieu le 9 mai, la pluie n'a pas arrêté les marcheurs. Pour cette occasion, Val-au-Perche nous a mis à disposition la salle des fêtes de Gémages remise à neuf et très accueillante. Le parcours sur Gémages mis en place par notre bureau a été très apprécié ainsi que le goûter partagé et le temps mitigé n'a rien enlevé au plaisir de se retrouver entre clubs du canton.

Composition du bureau : Mme Monique Rothgangl (Présidente), Mme Jacqueline Lecourbe (Trésorière), Mme Annick Papillon (Secrétaire), Mme Françoise Delatouche (Aide au secrétariat), M. Jean Charpentier (Trésorier adjoint), M. Michel Mary (Secrétaire adjoint), M. Yves Lambert (Chargé de logistique).

A noter : le Vendredi 16 juin 2023, journée de la Forme à Bellou-le-Trichard, RV vers 9h salle des fêtes, café et départ pour une randonnée autour de Bellou.

Repas champêtre sur réservation auprès de votre club, après-midi concours avec des jeux géants. Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre par tél au 06 07 11 69 28 où au 06 79 76 46 71.

- Reprise du club le jeudi 14 septembre 2023.
- Lors de la dernière journée avant les congés d'été, le 22 juin, des informations vous seront données sur un projet de voyage cantonal ou de sortie spectacle pour le mois de septembre prochain.
- En Novembre 2023, LOTO à la salle des fêtes de St Germain,
- Jeudi 14 décembre repas dansant avec Bruno Leblanc.
- Jeudi 21 décembre dernier club de l'année.
- Jeudi 11 janvier 2024 Assemblée Générale 2024



Monique Rothgangl



*La Société Philharmonique*

Voilà prochainement 151 ans que M. Pierre Veau encouragé par l'abbé Hazé constitua un groupe de musiciens pour distraire ses concitoyens. La première sortie musicale fût le 23 juillet 1872 dans l'église du village.

Parmi les bénévoles qui ont œuvré pour que la "musique" vive, citons la famille Veau et Michel Laurent, longtemps chef et formateur de musiciens. Après son départ, le groupe fut désorganisé et amoindri. La CDC a alors embauché Loïc Préville, pour coordonner les ateliers de musique et diriger l'harmonie. Jean-Frédérique Lefebvre l'a remplacé depuis 2008.

Et sous sa baguette une dizaine de musiciens assure la pérennité de l'harmonie, en répétant les vendredis à 20h30 à la salle des fêtes, en donnant quelques concerts et en assurant les intermèdes musicaux lors des cérémonies officielles.

Ainsi le 14 avril dernier, nous avons accueilli l'harmonie de La Ferté-Bernard pour fêter les 150 ans de l'harmonie avec un concert anniversaire. Nous remercions le public nombreux composé de fidèles spectateurs et accompagnants de musiciens.

Par ailleurs nous invitons tout musicien intéressé, débutant ou confirmé à nous rejoindre pour jouer des morceaux sympathiques (musiques de film, pop rock, morceaux traditionnels, compositions de notre chef) dans la joie et la bonne humeur.



Dates à retenir :

- 23 juin : fête de la musique
- Novembre : Soirée Ste Cécile (en réflexion)



Composition du bureau de l'association :

Président : Claude Chartier

Vice président : Pascal Pigeon

Secrétaire Christèle Cabaret

Secrétaire adjoint : Aurélien Cabaret

Trésorière : Nathalie Goualard

Trésorière adjointe : Christelle Rondeau

Pour tout renseignement concernant l'harmonie : Claude Chartier au 02.33.83.31.14





## *L'école des Cormiers participe aux Rendez-vous de la Saint Lyphard !*

La Compagnie les Tombés de la lune, basée sur la Ferté-Bernard depuis 2008, organise un festival d'arts de la rue « Les Rendez Vous de St Lyphard » en partenariat avec la Ville de la Ferté-Bernard et depuis 2021 des actions culturelles en direction des scolaires ont été mises en place dans le cadre de cet évènement.

En 2021, l'Ecole des Cormiers avait participé avec 40 classes de la circonscription de la Ferté Bernard à une création en art visuel d'un arbre à partir d'objets recyclés.

Cette année, les élèves ont relevé le nouveau défi qui était de fabriquer un « bonhomme » en utilisant, recyclant et en donnant une nouvelle vie aux déchets, ou aux matériaux et objets usagés. Les enfants et leur famille ont apporté des objets faisant penser au voyage, thème travaillé tout au long de l'année scolaire. Les élèves ont ensuite imaginé des personnages. Ils les ont dessinés puis réalisés avec l'aide des professeurs. L'assemblage de chaque pièce ainsi que la stabilité des personnages ont posé quelques soucis lors de la réalisation.

Début mai, les œuvres ont été collectées dans chaque école puis les « personnages » ont été installés dans le centre de la Ferté-Bernard.

Lors du festival, les enfants qui ont participé à la création de ces « personnages » ont été invités à rejoindre une grande farandole, le samedi 27 mai dans le Centre-Ville de la Ferté-Bernard.

Les élèves ont ainsi pu voir leur «bonhomme» exposé et admirer ceux des autres classes.

## *Association des Parents d'Elèves*

Les missions de l'Association des Parents d'Elèves de l'école des Cormiers sont variées et c'est toujours avec un grand plaisir que des actions sont mises en œuvre pour les familles de la commune. En décembre dernier, au sein de la salle des fêtes, nous avons eu la chance d'organiser un grand marché de Noël, petits et grands ont largement apprécié cette journée dédiée aux enfants. La visite du Père Noël et le stand des photos avec lui ont également remporté un franc succès !



Le 1er Avril, dans les rues de Saint Germain de la Coudre, c'est un cortège joyeux et coloré qui a défilé et chanté ensemble, au son des instruments de musique et des sifflets. Quel bonheur de voir plus d'une centaine de personnes réunies autour de Monsieur Carnaval et du grand goûter offert par l'APE et les familles.

Le dimanche 16 avril, c'est dans le parc de la commune que l'APE a organisé une immense chasse aux œufs ! L'APE tient à remercier chaleureusement pour tous les dons de chocolats qui ont été distribués aux élèves.

Nous faisons de notre mieux pour mener des actions auprès des enfants et pour faire plaisir à toutes les familles de notre belle école.

Un grand merci à tous pour votre soutien et votre participation.



Création des maternelles/CP  
« Le voyageur au camping »



Création des CE/CM  
« Tonton Recycliste »



## Faites gaffe au feu !



L'an passé, un feu de végétation s'est développé sur la commune. Les sapeurs-pompiers sont intervenus le lundi 8 août 2022 au lieu-dit "La Beaucerie". Sur une parcelle de 22 hectares de chaume, herbes sèches et broussailles, ce sont 12 hectares qui ont brûlé au total. Le feu a été maîtrisé dans la soirée, vers 22 heures. 25 sapeurs-pompiers ont été mobilisés, provenant des casernes du Theil, de Bellême, de Mauves-sur-Huisne, de Nocé, de Mortagne-au-Perche et de Flers.

A l'aube d'un été qui pourrait encore s'annoncer bien sec, il semble utile de rappeler quelques règles utiles pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

Les conditions météorologiques sont de plus en plus propices au feu, mais **9 feux sur 10 pourraient être évités** grâce à une plus grande vigilance et à l'adoption de quelques gestes simples :

### Vous êtes fumeur ?

Jetez vos mégots dans des cendriers. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant concernant les cendres incandescentes qui peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.

### Vous coupez de la végétation dans votre jardin ?

Mettez vos déchets verts à la déchèterie au lieu de les brûler chez vous.

### Vous aimez les feux d'artifice ?

Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous.

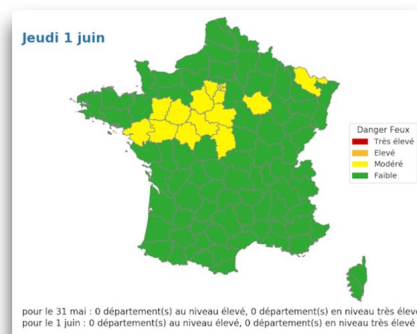
**Vous organisez un barbecue ?** Faites-le chez vous ou dans un espace dédié, sur une terrasse, plutôt qu'en pleine nature et loin des broussailles qui peuvent flamber.

**Vous bricolez en plein air ?** Pensez à débroussailler votre jardin. Travaillez loin des espaces sensibles afin de les protéger des étincelles et prévoyez un extincteur pour éteindre le feu immédiatement.

**Vous stockez du bois ou du gaz en extérieur ?** Éloignez-les des murs de votre maison et si possible mettez-les dans un abri.

Respectez les **interdictions d'accès aux massifs forestiers**

Depuis le 1er juin de cette année, l'état diffuse chaque jour une carte de vigilance face au risque feux de forêt dans les massifs forestiers actualisée pour tout le territoire national



90 % des incendies  
sont d'origine  
humaine



## État - civil

### Moments de joie

**Driss CADET GAUTHIER**  
22 janvier 2023

**Arthur BOURGEOIS**  
09 février 2023

**Julya CORABOEUF**  
18 mars 2023

**Liv COULM**  
18 mai 2023

**Jules MARY**  
27 mai 2023



### Moments d'union

**Hugo COEURET et Adélaïde BOULAY**  
Pacsés le 13 janvier 2023

**Audrey BRUNAT et Prescillia LE CHEVALIER**  
Pacsées le 17 avril 2023

**Benjamin CORABOEUF et Jessica SARNIGUET**  
Mariés le 06 mai 2023

**Johann MALINGE et Estelle MARY**  
Mariés le 27 mai 2023

### Moments de tristesse

**Sébastien MEILLIAND**  
45 ans  
17 décembre 2022  
Saint Germain de la Coudre (61)

**Georgette AMIOT veuve COCHEREAU**  
100 ans  
10 janvier 2023  
Nogent-le-Rotrou (28)

**Michèle NOËL veuve ROZELIER**  
86 ans  
22 mars 2023  
Le Mans (72)

**Suzanne HERACLITE veuve SEGOUIN**  
103 ans  
23 mai 2023  
Bellême (61)



### *Même en l'absence de tempête, soyez prudents !*



A 1 h 30 du matin, le 9 juin dernier, prévenu par un usager de la route, le SDIS appelle le maire pour qu'un balisage soit effectué sur la route du Pont Andreux, face aux Ets Gauthier, suite à l'effondrement d'une branche d'un noyer.

*Plateforme Habitat  
du Pays du Perche  
Ornaïs*

**Exemple d'un dossier Énergie OPAH-**

1 personne revenus très modestes (RFR < 15 262€).

• Travaux réalisés : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, pose d'un poêle à granulés : 19 937€ TTC-

• Gain énergétique > 35%

- Subventions :

ANAH : 9 500 €

Prime Habiter  
Mieux : 2 000 €

Région  
Normandie : 2 500 €

Département : 750 €

CdC : 1 000 €

- Financement 79% du projet TTC

BULLETIN  
TIRÉ À  
620 EXEMPLAIRES

DIRECTRICE DE LA  
PUBLICATION :

DANIÈLE MARY

COMITÉ  
DE RÉDACTION :

D. MARY  
JF. CROUZILLARD  
C. LA LOUZE  
P. GUERIN  
P. ROUSSEL  
F. PAGA-GUERRA

## MISE EN GARDE

Les pré-demandes qui s'effectuent par internet pour différents documents administratifs (ex. carte d'identité) sont gratuites ! En aucun cas, vous ne devez effectuer de paiement ni transmettre vos coordonnées bancaires.

De plus en plus fréquemment, vous recevez des appels de personnes qui affirment être chargées de vérifier vos coordonnées par vos conseillers bancaires. Ne donnez jamais d'informations par téléphone !

## PROPRIÉTAIRES : DECLARATION A EFFECTUER AVANT LE 30 JUIN 2023

Les propriétaires (personnes morales et particuliers) doivent, pour chacun des biens d'habitation qu'ils possèdent, indiquer à quel titre ils l'occupent ou, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et le cas échéant, le montant des loyers perçus.

### *Dernière minute !*

Les travaux entrepris au restaurant « La Tête Noire » avancent bien. Il devrait ré ouvrir dans les premières semaines de l'été.

### N'oubliez pas ...

Que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



### *Horaires d'ouverture au public de la mairie*

\*\*\*\*\*

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,

Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h occasionnellement

Jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

☎ 02 33 83 24 41

@ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

**Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.**